

ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

Présents : 14En exercice : 17Votants : 17L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT CINQ SEPTEMBRE**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.Date de convocation du Conseil Municipal : **18 septembre 2025**.En exercice : 17Présents : 14Votants : 17BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU  
Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE  
Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.Absents : /Absents avant donné pouvoir : ETIENNE Jean à BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie à BOITIER Jean-Louis,  
AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-JacquesSecrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 17 voix

...MOTARD Daniel ..... en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire,  
conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux  
délibérations, votes et décisions**DE 061-2025/09-013 MODIFICATION AU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PLEIADE**Daniel MOTARD expose au conseil municipal que la Pléiade est utilisée pour diverses manifestations, spectacles  
culturels, soirées dansantes, mariages... A l'occasion de ces manifestations des lasers ont été utilisés et par deux fois  
la lentille du vidéoprojecteur a été endommagée. Aussi il propose un additif au règlement d'utilisation de la salle en  
ce sens que sera ajouté

au paragraphe III- conditions d'utilisation

1. L'utilisation :

**Il est interdit d'utiliser un appareil laser à l'intérieur de la Pléiade*****Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION***

- ***VALIDE la proposition de modification de règlement d'utilisation de la Pléiade***
- ***DIT que toute utilisation de laser à l'intérieur du bâtiment est proscrite***
- ***DIT que l'article 1 du paragraphe III-conditions d'utilisation sera modifié en ce sens par l'ajout du texte  
suivant :***

***Il est interdit d'utiliser un appareil laser à l'intérieur de la Pléiade***

Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD